



Le projet de budget participatif passe à la prochaine étape !

- 30 novembre 2022 -

Engagée depuis de nombreuses années dans une politique active de participation citoyenne, la Ville de Dudelange a lancé cet été son premier budget participatif.

Le principe : une somme totale de 100 000€ a été mise à disposition, tous les habitant.es de Dudelange de plus de 14 ans pouvaient introduire un projet ayant pour but d'apporter une amélioration de la vie en communauté et du vivre ensemble. Le dépôt de projet était ouvert aussi bien aux personnes individuelles qu'aux collectivités (association de quartier, collectifs artistiques, etc.). 25 projets ont été introduits pour une participation au processus.

Les 6 projets retenus pour une mise au vote :

- Le frigo solidaire (Action sociale / solidarité)
- Vie active dans la réserve naturelle « Haard-Hesselsbiërg-Staebierg » (Mobilité)
- Mise en valeur de la place Cécile Bieber-Wagner (Urbanisme)
- Quartier coloré (Environnement et cadre de vie)
- Nichoir à mésanges (Environnement et cadre de vie)
- Dudelange ville comestible (Environnement et cadre de vie)

C'est parti pour le vote des citoyens !

Les projets recevables sont dès aujourd'hui soumis au vote citoyen !

Connectez-vous et inscrivez-vous sur la plateforme www.jeparticipe.dudelange.lu.

Les votes sont nominatifs et vous ne pourrez voter qu'une seule fois.

Vous disposez d'un panier de 100 000€ que vous pourrez utiliser pour voter pour différents projets jusqu'au montant total de 100 000€. Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne pouvez pas voter plusieurs fois pour un même projet. Les projets lauréats qui obtiendront le plus de voix seront ensuite réalisés par la Ville de Dudelange.

Retrouvez la description complète des projets et la façon de voter ici :

[Budget participatif - Participation Citoyenne Dudelange](#)

Les projets non-recevables :

A l'issue de l'analyse par le comité de suivi, certains projets ont été considérés comme non-recevables, car ils ne respectent pas les critères du règlement du budget participatif ou ne sont pas réalisables pour différentes raisons : coût trop élevé, manque de site pour le réaliser ou gestion à long terme irréaliste.

Retrouvez leur description complète ici : [Participation Citoyenne Dudelange](#)

- - -

Les différentes étapes du processus

Après le dépôt des projets (par formulaire numérique sur jeparticipe.dudelange.lu ou papier), ces derniers ont fait l'objet d'une étude de recevabilité et puis de faisabilité juridique, technique et financière par les services concernés. Le comité de suivi composé de ces services, d'un représentant du collège échevinal et d'un représentant de l'Université du Luxembourg a également donné son avis et a validé les projets soumis au vote.

En quelques chiffres...

- > La somme globale attribuée au budget participatif est de 100 000 €
- > pour un cycle de deux ans (2022-2023).
- > Le dépôt des projets a eu lieu entre la mi-juillet et la fin du mois de septembre.
- > L'analyse des projets (recevabilité et faisabilité) a été effectuée au mois d'octobre-et le début du mois de novembre 2022.
- > **Le vote des projets recevables est organisé de novembre à décembre 2022 par voie numérique, sur la plateforme citoyenne : [Budget participatif - Participation Citoyenne Dudelange](#)**
- > Les projets lauréats sont ceux qui auront remportés le plus de voix.
- > La réalisation des projets devra avoir lieu en 2023.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Dan Biancalana, bourgmestre

Loris Spina, René Manderscheid, Josiane Di Bartolomeo-Ries, Claudia Dall'Agnol, échevins